

RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Assemblée générale ordinaire du 07 octobre 2017

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017 du RUCHER ÉCOLE DE ROCAMADOUR s'est tenue le samedi 07 OCTOBRE au Pech de Gourbière.

Conformément aux statuts et compte tenu du nombre des présents ou représentés (56 anciens + 15 nouveaux ne participant pas aux votes), le quorum était atteint et l'Assemblée a pu valablement délibérer.

I. Mot du Président

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et remercie de leur présence M. Denis JUBERT, directeur du Pech de Gourbière, M. Victor CHAYRIGUET fondateur de l'apiculture en Quercy et du Rucher école de Rocamadour, M. Jean-Luc MARTY, représentant M. Guy DELPUECH président de LA RUCHE DU QUERCY empêché, M. Michel BETAILLE, Président du GDSA du Lot. Nos principaux mécènes ont également été invités ; la plupart se sont excusés et M. Michel ALIBERT vice président du CANMP nous rejoindra en matinée. Il remercie chaleureusement le Directeur et les personnels du Pech de Gourbière pour l'aide précieuse apportée au rucher école tout au long de l'année et pour la qualité des moyens mis à sa disposition pour cette AG.

Il accueille avec plaisir les nouveaux adhérents qui rejoignent notre association et rappelle, qu'adhérer à une association comme la nôtre, c'est non seulement « recevoir », mais aussi « donner » et « transmettre » en prenant une part, si modeste soit-elle, dans son fonctionnement.

Il remercie chaleureusement tous ceux qui, l'année écoulée, ont su donner de leur temps pour participer à l'évolution importante du rucher école, animer nos séances et nos activités.

2. Rapport moral et d'activités

2.1 Évolution des effectifs

94 adhérents, sont à jour de leur cotisation 2016/2017. Pour mémoire, nous avons accueilli 26 nouveaux adhérents l'année passée : Mmes COMTE France, DEBOVE Florence, DEL PIN Carole, DESLIAS-ROCHE Catherine, FAGET Patricia, GALLON Catherine, LACOMBE Claudine, MARTRES Marion, MOURAILLE Blandine, SERAUDIE Marie-Josée, THOMAS Nathalie, Messieurs BONNET Guillaume, BREL Jacques, CORNET Régis, DALLONGEVILLE Gaël, FRESCALINE Pierre, LAVAL Olivier, LOURENCO José, MAURY Dominique, MAZET Christian, PERRIER Jean-Philippe, POUTOT Stéphane, QUEYREL Daniel, RIOCREUX Thierry, THOCAVEN Jean-Louis, VALETTE Guillaume.

Deux anciens adhérents ont été radiés par le Conseil d'administration du 08/04/2017 pour comportement contraire aux exigences des statuts et du règlement intérieur.

Nous rejoignent aujourd'hui 15 nouveaux adhérents: Mmes. BOUCHARD, DEMARS, FIGWER, MADELAIN BRAJEUX, SOLIGNAC et VINCENT BERTOUIL; Mrs BRISSET, DUTHEIL, GUNTHER, MADELAIN, MARTIN-GARRIN, MORY, SERVERA, TAMELLI, et VINCENT. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons que notre association répondra à leurs souhaits en matière d'apiculture et de défense de l'abeille. Quelques autres personnes doivent adhérer prochainement. Enfin, nous regrettons les démissions justifiées de deux adhérents.

Il est regrettable que 30 adhérents n'aient donné aucune suite à la convocation à l'assemblée générale : ni excuse, ni pouvoir.... C'est faire peu de cas des charges assumées par les organisateurs, tous bénévoles, qui méritent au moins un peu de considération.

Les anciens adhérents qui ne se seront pas mis à jour de leur cotisation avant le 9 décembre 2017 seront, après un ultime rappel par courriel, considérés comme démissionnaires.

2.2 Panorama de l'année apicole écoulée.

Lors de la réunion du 03 septembre 2016 le Conseil d'Administration du RER avait décidé la création de DEUX COMMISSIONS : Commission Fonctionnement du Rucher école (orientée sur l'interne), Commission Finances et communication (orientée sur l'externe). Ces deux commissions se sont constituées tout naturellement avec des adhérents motivés et assidus qui se sont partagés les tâches. Il reste à formaliser leur composition et à les renforcer par de nouveaux volontaires.

2.3 Commission fonctionnement du Rucher.

Le premier objectif de cette commission a été d'adapter nos structures à l'importante augmentation des effectifs. Le Rucher école étant association d'intérêt général depuis juin 2016, le financement de ces adaptations a été possible grâce au soutien de nos mécènes et donateurs (liste annexée). Ainsi, avec l'accord de l'Association Mutualiste Agricole de Rocamadour et du Pech de Gourbière, les deux anciens ruchers ont été réunis après débroussaillage de la zone qui les séparait. Deux bâtiments modulaires de 15 m2 ont été acquis ainsi que leur équipement intérieur, puis installés sur une surface aménagée (mise à niveau, création de plots et couverture de granulats remis gracieusement par un mécène). 10 ruches, 10 ruchettes et 12 nucléis et un coffret pharmacie de premiers soins nous ont également été donnés par d'autres mécènes. L'inauguration des nouvelles installations a été faite le 06 mai 2016 en présence de nos mécènes et de la presse.

Le programme 2016/2017 arrêté lors de l'AG 2016 a pu se dérouler en dépit de conditions météo souvent très défavorables. Pour faire face à l'augmentation importante des effectifs, des groupes ont été formés sous la houlette de notre formateur René THEREYZOL afin de limiter le nombre d'adhérents autour des ruches. Ces groupes ont été dirigés par des « référents » de la commission Fonctionnement du Rucher dont les compétences étaient reconnues.

L'entretien des ruches entre les séances a été essentiellement assuré par le groupe élevage de reines (voir plus loin) ce qui n'est pas dans ses attributions et qui doit être corrigé. Le programme proposé plus loin pour l'année à venir prend en compte cette situation afin d'y apporter une solution.

La récolte (73 Kg) a été plutôt décevante, mais c'est une situation générale dans notre région.

Une ouverture sur l'apiculture naturelle a été proposée aux adhérents qui le souhaitaient : une conférence s'appuyant sur des diapositives fournies par Serge LABESQUE a été faite le 04 mars 2017 par Jean-Paul PICCO ; les chroniques mensuelles de Serge LABESQUE ont été traduites par deux adhérents et diffusées à tous ceux qui le souhaitaient ; enfin deux sorties chez Laurent MORY à Fajoles ont été faites sur ce thème et ont intéressé tous les participants présents.

Les commandes groupées ont été faites tout au long de l'année pour répondre aux besoins du Rucher et des adhérents en candi, sirop, pots, capsules et cristaux de soude. Elles ont porté sur un montant de : 6 945 € (-5% par rapport à 2016). Elles ont permis de financer 54 % des consommables du Rucher et aux adhérents de bénéficier de prix de gros. (-20 % par rapport aux prix de détail). 57 en ont profité, avec un panier moyen de 122 € et une économie équivalente à la cotisation. Il faut savoir qu'en participant à ces commandes groupées, les adhérents soutiennent directement le Rucher école. Concernant notre politique d'achat : nous négocions les meilleurs prix, dans le cadre de partenariats pérennes, mais aussi, nous attachons une importance particulière à la qualité des produits ainsi qu'à leur impact environnemental et sociétal.

Enfin, il est rappelé que les commandes groupées doivent s'inscrire dans le cadre qui régit la définition de l'intérêt général, que leur objet porte uniquement sur les consommables du rucher et qu'elles ne fonctionnent que grâce à une équipe de personnes dévouées et rigoureuses. L'équipe qui s'en est chargée mérite nos félicitations et nos encouragements pour l'avenir. Il faudra aussi songer à la renforcer cette année.

Un groupe « élevage de reines » a été créé au mois de Janvier 2017 par Olivier DU PELOUX. Dès la visite de printemps une ruche destinée à l'élevage de CR avec le système CLOAKE a été identifiée, puis au fil de séances, quasi hebdomadaires, nous avons testé et pratiqué :

- Le système CLOAKE, son utilisation et son suivi
- La sélection de ruches souches

- L'introduction de cadres pour obtenir des larves destinées au greffage
- Le « greffage » par picking
- L'élevage de cellules royales, avec 10 séries réalisées
- La constitution avec des paquets d'abeilles de 14 nucléis de type MINI+, KIELER et ruchettes
- L'introduction de cellules royales ou de reines vierges en cagettes d'introduction ou cellules de renaissance
- Le contrôle des fécondations
- L'introduction de reines fécondées
- La création d'une banque à reines
- La production des documents de suivi

Malgré quelques tâtonnements et surtout des conditions printanières difficiles, nous avons mis en place une chaîne d'élevage fiable, montré que les nucléis étaient une bonne solution pour produire des reines fécondées, expérimenté plusieurs modèles de nucléis, réussi les différents types d'introduction, reméré des colonies du rucher, créé de nouvelles colonies, dépanné des adhérents avec des cellules royales ou des reines vierges et enfin, donné aux adhérents des reines fécondées.

Dès le printemps prochain, avec des nucléis déjà constitués, notre élevage de reines sera immédiatement opérationnel. Nous devons améliorer les points suivants :

- Calendrier, avec aussi des séances le samedi
- Choisir les meilleures ruches destinées à produire des larves de qualité par des critères de sélection rigoureux.
- Améliorer la qualité et la rapidité du greffage.
- Améliorer la qualité des CR par un nourrissage spécifique du système CLOAKE.
- Peut-être produire, uniquement sur une barrette, des séries en alternance tous les 5 jours.
- Éventuellement, greffer des ruches souches d'élite repérées chez les adhérents
- Travailler sur la qualité des reines
- Les laisser pondre systématiquement un cycle de couvain pour permettre une meilleure sélection

Le remérage des ruches du Rucher école doit rester prioritaire (1/3 des reines renouvelées chaque année). Nous devons pouvoir :

- Disposer en permanence de reines fécondées (solution à privilégier)
- Permettre à ceux qui désirent constituer de nouvelles colonies de venir avec leurs nucléis, pour introduction de cellules royales jusqu'à fécondation des reines
- Établir des règles strictes pour les nucléis apportés de l'extérieur

La distribution de cellules royales qui doit rester exceptionnelle car ce n'est pas la meilleure solution.

L'équipe qui a travaillé sur l'élevage de reines cette année doit être particulièrement félicitée car c'est là une très importante ouverture de domaine pour le Rucher école et nous devons tous nous en réjouir.

2.4 Commission Finances et communication

Cette commission a effectué le reportage photos de toutes nos séances et activités extérieures. Ses membres ont assuré la participation du Rucher école au salon animalier de Souillac les 29 et 30 octobre 2016, au loto du Pech de Gourbière le 29 janvier 2017 et à la fête du miel du Roc le 20 août 2017. Elle a géré l'organisation et le bon déroulement de l'inauguration de nos installations le 06 mai 2017 et l'accueil de M. François TAVOILLOT (co-auteur de « L'abeille et le philosophe ») le 18 mars 2017. Elle a ouvert une page Facebook pour le Rucher école et la tient à jour. Elle a initialisé la création d'un site internet qui n'a pu être ouvert cette année mais qui le sera prochainement. Enfin, elle a participé à la production de nombreux articles de presse et de pages sur le site internet de la Ruche du Quercy.

Dans le cadre de notre ouverture à l'apiculture naturelle, elle a assuré une conférence s'appuyant sur le diaporama fourni par Serge LABESQUE le 04 mars 2017. Elle a effectué la

traduction et la diffusion des chroniques de notre ami de Californie. Enfin, elle a permis la participation de nos adhérents à une séance d'initiation à l'apiculture naturelle chez Laurent MORY le 17 juin 2017.

S'agissant de notre implication dans les activités périscolaires, de nombreuses séances ont été assurées à Gramat et à Pinsac. Vu l'intérêt porté par les écoliers lors de ces séances, cette activité mérite d'être reprise et développée avec le renfort de volontaires. Mme. Jeanine LORMEAU propose d'être associée à cette activité.

Enfin, grâce au dévouement d'un petit groupe et du cabinet SOGOREC de Gourdon, notre comptabilité a pu être rendue conforme aux exigences d'une association « d'intérêt général ». Ce cabinet nous a fait ce travail bénévolement, au titre du mécénat.

2.5 Relations avec «La Ruche du Quercy» et le GDSA. Lutte contre le Vespa velutina (V.v.)

Le Rucher école a été représenté à tous les Conseils d'Administration de LA RUCHE DU QUERCY et du GDSA.

Il est rappelé que vous êtes tous fortement incités à adhérer à «La Ruche du Quercy» (coût 33 € jusqu'à 10 ruches pour 2018) qui est le syndicat des apiculteurs amateurs et professionnels du LOT. Par cette adhésion, le syndicat met à votre disposition des informations apicoles, assure votre rucher, vous abonne à «L'Abeille de France», et si vous le désirez, vous déclare auprès du SDIS pour récupérer les essaims signalés. L'adhésion au GDSA (12,5 € pour 10 ruches en 2017 mais appelée à augmenter légèrement) est obligatoire dès la première mise en production des ruches. Elle permet à tout apiculteur d'appliquer ou de faire appliquer les règles de prophylaxie apicole et de conserver un rucher sain. Le GDSA peut, lui seul, distribuer sur ordonnance de ses vétérinaires les produits de lutte contre le varroa. Il favorise par ailleurs le renouvellement des cadres, des cires, des reines... par un bon usage des aides consenties par le Conseil Départemental. Il met à la disposition des apiculteurs son maillage d'Agents Sanitaires Apicoles et assure les visites de ruchers (tirés au sort), afin d'aider les apiculteurs dans l'accompagnement sanitaire de leurs abeilles.

Vous êtes tous invités à participer à l'Assemblée Générale d'automne de La Ruche du Quercy et du GDSA, le 05 novembre 2017 à 9h, à l'Espace Clément Marot de Cahors.

2.6 Lutte contre le Vespa velutina

Le Vespa velutina est classé « nuisible de 2ème catégorie » (Art. du 26-12-2012). Il convient de piéger uniquement autour des ruchers agressés avec pour appât du jus de vieille cire fermenté ou la bière sucrée par du sirop de fruit rouge. Le signalement par mail des nids au Museum national d'histoire naturelle est préconisé :

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler/>

Le piégeage autour des ruches des fondatrices est préconisé de février à fin mai puis, de tous les frelons, de septembre aux premières gelées.

Pour des raisons qui échappent, le Vespa velutina a été moins présent dans notre région cette année.

2.7 Déclaration de rucher

La déclaration de rucher doit, depuis 2016, être faite entre le 01 septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site:

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Cette nouvelle procédure simplifiée permet l'obtention immédiate d'un récépissé de déclaration et, pour les nouveaux apiculteurs, leur numéro d'apiculteur (NAPI). Les apiculteurs doivent renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées. Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer : ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei,
- les noms des communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

Une copie du récépissé de cette déclaration est à envoyer à la chambre d'agriculture du Lot ,
à : s.miquel@dial.oleane.com

3 - Rapport Financier

Présenté par notre trésorier, le rapport financier a été établi par le cabinet SOGOREC. Il est annexé à ce PV.

L'assemblée donne quitus au trésorier qui est félicité et remercié pour la qualité de sa gestion.

4 - Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Sont élus depuis 2016 et pour 2 ans encore:
Mme DE CARVALHO; Mrs. GAYDOU, HEINRICH, DU PELOUX, PICCO, POUX et THEREYZOL.

Sont élus depuis 2015 pour 1 an encore :
Mrs CHAMBON, FAURE, GALTIE, et MULLER

Sont ré-éligibles ce jour pour 3 ans :
Mrs. POLBOST, QUENTIN

Sont volontaires pour compléter le CA:
Mrs. FRANCOUAL et MANEIN Bernard

Tous sont réélus ou élus à l'unanimité

5- Perspectives et programme pour la saison 2017-2018

Le programme à venir est bâti sur une Idée générale: doubler le nombre de séances sur les ruches, les répartir dans le temps (samedis et mercredis) et les confier à des « référents », sous la houlette du Formateur.

Lors de chaque séance, chaque groupe, plus petit, traite peu de ruches ; ainsi :

- ⇒ On prend le temps pour transmettre les savoirs et faire manipuler les nouveaux
- ⇒ Les adhérents peuvent choisir entre le mercredi et le samedi et améliorer leur participation (surtout s'ils ont une activité professionnelle).
- ⇒ l'entretien du rucher (porté à 30 colonies) est assuré toutes les semaines et partagé par tous les membres au lieu d'être laissé à la charge d'un petit nombre.

Trois formations sont à ajouter :

L'élevage de reines, pour les apiculteurs aguerris
L'apiculture naturelle, pour ceux qui sont intéressés
Les traitements anti varroa alternatifs, pour tous

Par ailleurs, le Rucher a décidé de s'équiper de quelques ruches autres que de type Dadant. Un adhérent s'est proposé de réaliser dans un premier temps 2 ou 3 ruches Warré. Un autre, une ruche kényenne.

Après mise en forme par le bureau, ce programme fera l'objet d'une diffusion séparée.

6- Questions diverses

Un adhérent demande que le signal du piégeage des fondatrices de Vespa velutina soit donné en février; il le sera par l'envoi d'un mail à tous.

CONCLUSION prononcée par le Président

« Cette année, a été une année charnière pour notre Rucher école. Pour la première fois, nous avons pu accueillir tous les candidats à une adhésion, sans limitation. Nous avons dû pour cela adapter nos structures, nos équipements, notre pédagogie. Mais ce n'a été possible parce que nous étions désormais « association d'intérêt général ». De nombreux mécènes et adhérents par leur cotisations de soutien, ont permis les investissements nécessaires. De nombreux volontaires n'ont pas hésité à s'investir dans ces grands changements. Je les remercie tous très chaleureusement. Je souhaite aussi que nous puissions tous apprécier la chance que nous avons de nous adonner à notre passion, l'apiculture, dans un cadre aussi agréable que celui que nous offre le Pech de Gourbière, aussi, en votre nom à tous, je renouvelle ma profonde gratitude à M. Gay Président de l'AMAR et à M. Jubert, directeur du Pech de Gourbière, pour le concours extrêmement précieux qu'ils nous apportent, eux-mêmes et leurs personnels.

Je vous donne à présent rendez-vous le dimanche 19 novembre à 12h30 pour un repas de fin d'année apicole à l'Auberge des Marthres de SALIGNAC-EYVIGUES tenue par notre ami Daniel MANEIN. Vous serez contacté prochainement à ce sujet et, comme par le passé, vous devrez vous inscrire directement auprès de l'Auberge ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Un cocktail est ensuite servi aux participants et, pour terminer cette réunion, un repas est partagé par 40 d'entre eux.

A partir de 14 heures, les adhérents présents ont pu participer au contrôle sur les ruches des provisions hivernales faites par nos abeilles et au nourrissage de complément de certaines d'entre elles.



Le président du Rucher école,
Jean-Paul PICCO